

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA SOCIETE PMCI SARL ET LE PRODUCTEUR DE NOIX DE COCO

Plantation

Réf :PMCI/DQ/PL/001

Version: 2

Date de mise en application : 23/03/2020

Page 1 sur 3

Numéro d'ordre dans le registre de producteur:

Nom du porteur du certificat Identification fiscale Nom du producteur Code du producteur Adresse et coordonnées du producteur Situation matrimoniale		Plantations Modernes de Côte d'Ivoire (PMCI) SARL Bloc A CAIMPEX V2 PMCI V2BL/A 10 BP 2229 ABIDJAN 10 célibataire										
					Code Parcelle	Localisation	ı	Année de création	Superficie			
					Site de plantation de noix de COCO							
					PMCI V2BL/A-P2	Caimpex V2		1967	23.0596 ha			
					PMCI V2BL/A-P5	Caimpex V2		1967	20.1439 ha			
					PMCI V2BL/A-P3	Caimpex V2		1967	30.0942 ha			
PMCI V2BL/A-P1	Caimpex V2		1967	16.5872 ha								
PMCI V2BL/A-P4	Caimpex V2			24.5269 ha								
PMCI V2BL/A-P6	Caimpex V2		1972	29.9207 ha								
PMCI V2BL/A-P7	Caimpex V2		1972	36.6801 ha								
PMCI V2BL/A-P9	Caimpex V2		1967	22.7887 ha								
PMCI V2BL/A-P8	Caimpex V2		1967	29.0287 ha								
PMCI V2BL/A-P18	Caimpex V2		1972	16.0844 ha								
PMCI V2BL/A-P17	Caimpex V2		1972	20.1389 ha								
PMCI V2BL/A-P19	Caimpex V2		1972	24.4273 ha								
PMCI V2BL/A-P16	Caimpex V2		1972	38.9537 ha								
PMCI V2BL/A-P13	Caimpex V2		1972	23.2541 ha								
PMCI V2BL/A-P14	Caimpex V2		1972	37.5512 ha								

₽PMC		D'ENGAGEMENT ENTRE LA SOCIETE PMCI SARL T LE PRODUCTEUR DE NOIX DE COCO		Réf :PMCI/DQ/PL/001 Version : 2 Date de mise en application : 23/03/2020	
PMCI V2BL/A-P12	Caimpex V2			36.4380 ha	
PMCI V2BL/A-P11	Caimpex V2		1972	31.5835 ha	
PMCI V2BL/A-P15	Caimpex	: V2	1972	31.5465 ha	
PMCI V2BL/A-P10	Caimpex	: V2	1972	34.8448 ha	
Type de main d'oeuvre et nombre	Э	Permanent : 0			
		Journalier :	0		

La société PMCI SARL s'engage à :

- Informer et former les producteurs membres aux référentiels GLOBAL GAP, GRASP et SMETA
- Élaborer le Règlement de Contrôle Interne et la liste des différentes sanctions en cas de non-conformités.
- Mettre en oeuvre un Système de Management Qualité (QMS) pour la certification GLOBAL GAP, GRASP et SMETA
- Inspecter au moins une fois par an chacune des plantations de ses producteurs membres.
- Assurer la mise à jour et la diffusion des documents du Système de Management de Qualité (Procédures, Chartes, Fiches, registres, etc.).
- Faire respecter les sanctions qu'elle émet et celles de l'organisme de certification, chargée de réaliser le contrôle externe.
- Garantir le respect des exigences GLOBAL GAP, GRASP et SMETA relatives au conditionnement et la traçabilité des noix de coco



CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA SOCIETE PMCI SARL ET LE PRODUCTEUR DE NOIX DE COCO

Réf :PMCI/DQ/PL/001 Version : 2

Date de mise en application : 23/03/2020

Plantation Page 3 sur 3

Le producteur membre s'engage à :

- Se conformer aux exigences des référentiels GLOBAL GAP, GRASP et SMETA
- Respecter toutes les procédures documentées de la société PMCI SARL qui seront mises à sa disposition,
- Respecter toutes les politiques et chartes de la société PMCI SARL qui seront mises à sa disposition,
- Respecter tous les conseils techniques des agents encadreurs de la société PMCI SARL,
- Respecter les bonnes pratiques agricoles dans sa plantation de noix de coco,
- Respecter la sécurité sanitaire de sa production de noix de coco,
- Eviter de polluer les ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air par ses pratiques,
- Utiliser les produits phytosanitaires homologués en Côte d'Ivoire et informer les agents de la société PMCI SARL avant toute manipulation et épandage
- Ne pas avoir recours au feu lors de la préparation des sols et toutes autres activités,
- Ne pas s'inscrire dans des pratiques telles que : le travail et les pires formes de travail des enfants, la discrimination sexuelle et raciale, le harcèlement en milieu du travail.

Il s'engage en outre à vendre toute sa production de noix de coco à la société PMCI SARL.

En cas de non-respect des exigences GLOBAL GAP, GRASP, SMETA et des conditions internes à la société PMCI

SARL; le producteur recevra:

- Un avertissement
- Une Suspension
- Et voir même un retrait du registre interne des producteurs de noix de coco.

Date et signature du producteur

Responsable Agronomique